

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DAC 28 Subvention (250.000 euros), avenant à convention financière avec l'association International Visual Theatre (9e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2020 DAC 669 des 15, 16 et 17 décembre 2020 ;

Vu la convention du 04 janvier 2021 relative à l'attribution d'un acompte de 125.000 euros au titre de l'année 2021 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention du 04 janvier 2021 relatif au solde de l'attribution de la subvention de fonctionnement, avec l'association International Visual Theatre ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'association International Visual Theatre 7 cité Chaptal 75009 Paris au titre de l'année 2021 est fixée à 250.000 euros, soit un complément de 125.000 euros, après déduction de l'acompte déjà voté. SIMPA : 20064 ; 2021_03601.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 125.000 euros sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO